

FICHE DE SYNTHÈSE : PROFIL DE VULNERABILITE DE L'EAU DE BAIGNADE

Nom de la zone de baignade : Plage de Kerhostin

Commune : Saint-Pierre-Quiberon (56510) / Département : Morbihan (56)

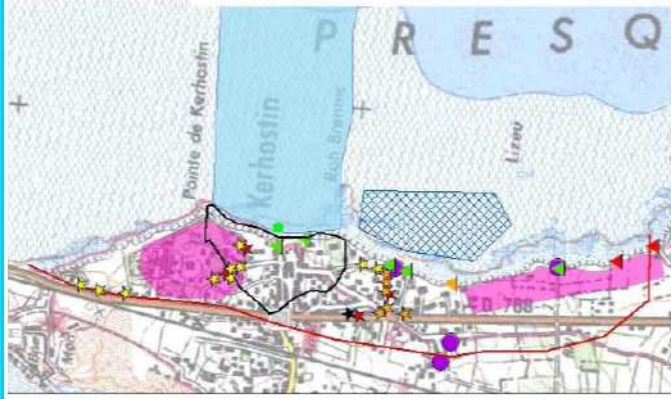
DESCRIPTION DE LA ZONE DE BAIGNADE

Nature : sable, rochers
 Longueur : 370m, Largeur : 40 m
 Marnage moyen : 3 m mini : 2 m maxi : 5 m
 Dates de la saison balnéaire : 15/06 au 08/09
 Localisation du point de surveillance ARS :
 X : 239172 Y : 6733029 (RGF93-CC48)
 Fréquentation maximale : 300 personnes
 Equipements : parking, bloc sanitaire
 Accessibilité aux animaux : Chiens interdits.
 Autres activités : pêche à pied non surveillée
 Zones riveraines : chemin du littoral, falaises peu hautes, parking
 Occupation du sol en amont de la zone de baignade : habitat pavillonnaire dense.
 Population permanente de la commune : 2400 habitants
 Population maximale en période estivale : 16660 habitants



INVENTAIRE DES SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION

Assainissement	PR Port Coquet PR Lizeau Assainissement non collectif
Exutoires pluviaux	Emissaire sur la plage, autres
Zones de stationnement de caravanes	Zone du Lizeau : risque de vidange sauvage
Assainissement pluvial	Exutoires pluviaux de la zone de baignade



- ANC
- non caractérisé
- sur risque
- incertaine
- bornes nu
- Zone_Navigation
- Exutoires contaminés
- T
- ou
- suspense
- Poste de refoulement
- Compteur
- Point ARS
- Kerhostin
- Basam versant
- Zone d'étude berge
- Zone de baignade
- Kerhostin

QUALITE DU MILIEU MARIN

Evolution du classement :

Année	2006	2007	2008	2009	2010
directive 76/106/CEE	B	A	B	A	A
Classement directive 2006/77/CE			bonne	bonne	suffisante

Remarques : On observe une dégradation du classement de l'eau de baignade en 2006 suite à un pic ponctuel d'E-Coli. Le déclassement en B en 2008 est dû à deux pics majeurs en E-Coli et entérocoques. Ces pics entraînent aussi le déclassement en qualité « suffisante » en 2010 selon la directive 2006/77/CE. La qualité de l'eau de baignade est par ailleurs excellente

Potentiel de prolifération des macro-algues : pas d'échouages d'algues

Potentiel de prolifération du phytoplancton : blooms réguliers de *Pseudo Nitzschia* au printemps et en été, entraînant l'accumulation de toxines amnésiantes (ASP) dans les gisements naturels de coquillages au large (pétoncles) et l'interdiction ponctuelle de vente de ces coquillages.

SITUATIONS A RISQUE (par ordre d'importance)

Type de rejet	Fréquence potentielle de rejet (par saison balnéaire)	Conditions aggravantes ou déclenchantes	Flux moyen journalier (E-Coli/l)	Distance par rapport à la zone de baignade (m)	Présence d'une zone tampon entre le rejet et la zone de baignade
Exutoire Roche Noire	Pluie > 2 mm (17% du temps)	Orage de plus de 10 mm	1.3*10 ¹⁰	0	non
Exutoire Port Kerhostin	Pluie > 2 mm (17% du temps)	Orage de plus de 10 mm	8.1*10 ⁹	0	non
ANC sur le BV	permanente	Pluie > 2mm	1*10 ¹⁰	100	oui (réseau pluvial)
PR Port Coquet	<1	Pluie? Panne électrique	9*10 ⁸	200	oui (mer)
Exutoire Port Coquet 1	Pluie > 2 mm (17% du temps)	Orage de plus de 10 mm	9.5*10 ¹⁰	200	oui (mer)
PR Lizeau	<1	Pluie? Panne électrique	5*10 ⁹	700	oui (mer)
Vidanges sauvages de WC cassettes	ponctuel	/	1.1*10 ¹⁰	400 à 1000 m	oui (mer)
PR Résidence Kerhostin	?	Pluie? Panne électrique	?	500	oui (mer)
ANC hors BV	permanente	Pluie > 2mm	1.5*10 ¹⁰	600	oui (terre puis mer)
Exutoire Lizeau	Pluie > 2 mm (17% du temps)	Orage de plus de 10 mm	1.4*10 ¹¹	700	oui (mer)
Exutoire Poulperneu	Pluie > 2 mm (17% du temps)	Orage de plus de 10 mm	1.2*10 ¹¹	1000	oui (mer)

PLAN D'ACTION ET RECOMMANDATIONS

Gestion préventive

Mise en place d'un plan de gestion en cas de pollution suspectée ou avérée

Amélioration de l'information du public : affichage de la présente fiche de synthèse et des analyses ARS à proximité de la zone de baignade

Sensibilisation du public au risque sanitaire lié à la présence d'animaux

Mise en place d'un détecteur de surverse sur les poste de refoulement du Lizeau et de Port Coquet

Gestion à long terme

Amélioration de la connaissance des réseaux d'assainissement (réalisation d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées par le Syndicat ABQ)

Réalisation de mesures sur les exutoires de la zone d'étude

Contrôle et mise en conformité des installations d'assainissement non collectif du bassin versant de la zone de baignade